

Mme SABATIER Danièle
1093 chemin des Plières
83136 LA Roquebrussonne

le 25 Mars 2019
Mr le Commissaire Enquêteur
Mairie de la Roquebrussonne

h: f

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je profite de la nouvelle enquête publique sur la modification du P.L.U pour renouveler à nouveau ma demande à savoir que je ne conteste pas tout ce qui a été modifié autour et dans ma propriété mais uniquement revoir le classement en zone constructible de la parcelle B n° 1221 d'une superficie de 1826 m². En effet je ne comprend pas que d'une part ce terrain fasse partie d'un accord de lotissement signé par le maire le 10 Juin 2008 projet que j'ai annulé le 16 Juin 2009 et d'autre part dans le bulletin municipal de Juin 2016 Mr le Maire précisait concernant le P.L.U "qu'il fallait maintenir les droits à construire dans la zone urbanisée et raccordée à l'assainissement collectif" ce qui est le cas de mon terrain, et enfin, dans cette zone à la même hauteur d'autres terrains sont constructibles.

En espérant que ma demande retiendra toute votre attention et sera suivie d'une réponse positive
Veuillez agréer Monsieur le Commissaire
mes sincères salutations.

Fait le 30/03/2019
AA

